



Un levier pour l'emploi sur Terres de Lorraine

- Près de 38 000 heures de travail, soit environ 22 ETP
- Une mobilisation de tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion
- 73 entreprises impliquées dans une démarche d'insertion
- 176 personnes ayant bénéficié d'une insertion professionnelle
- •19 CDI, 43 CDD, 13 contrats en alternance et 106 missions intérimaires

Un guichet territorial au service des maîtres d'ouvrage et des entreprises

Depuis 2010, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la Maison de l'Emploi Terres de Lorraine mutualisent leurs moyens pour mettre à disposition des donneurs d'ordre et des entreprises un Guichet territorial Clauses d'insertion.

- Informer sur les possibilités offertes par le code des marchés publics en matière de développement durable
- Etudier l'opportunité d'inclure une clause sociale dans le marché
- Soutenir techniquement dans la rédaction de la clause sociale
- Assurer le suivi de la démarche d'insertion

Appuyer les maîtres d'œuvre

- Informer sur les obligations liées à la clause sociale
- Aider au choix des modalités de mise en œuvre de la clause
- Participer au processus de recrutement, en fonction des opportunités et des besoins des entreprises
- Vérifier et valider l'éligibilité des publics bénéficiaires identifiés

- Insérer et rédiger les clauses sociales dans les pièces du marché
- Quantifier les objectifs d'insertion selon les spécificités du marché (montant, technicité...)
 - Participer à la réunion de lancement du marché en présence des entreprises attributaires

Mobiliser les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion

- Animer le réseau des partenaires locaux pour une orientation réactive et profitable des personnes en insertion
- Capitaliser les données et les bonnes pratiques à l'échelle du territoire
- Identifier les actions à développer pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi (formation, opportunités de contacts préalables avec les entreprises pour favoriser l'intégration en emploi...)

les entreprises attributaires







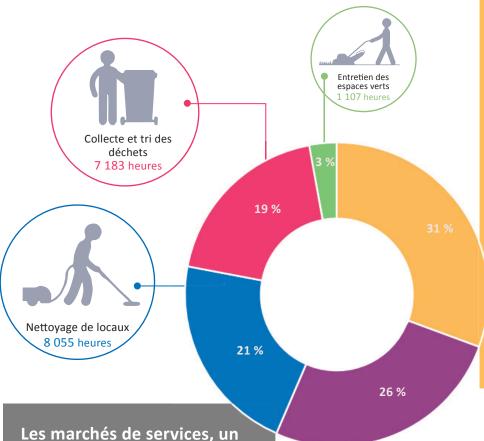
Des secteurs d'activités diversifiés

L'usage de la clause sociale nécessite une implication forte des maîtres d'ouvrage. Leur investissement dans la mise en œuvre d'une politique d'achat responsable permet de promouvoir l'insertion professionnelle et d'établir un lien direct entre les personnes éloignées de l'emploi et la réalité du monde du travail.

En 2017, ce sont ainsi 28 donneurs d'ordre qui ont contribué au développement local de l'emploi.

La pluralité des marchés favorise la construction de parcours d'insertion plus qualifiants. Cette diversité se traduit dans une palette de métiers qui favorise l'accès à l'emploi à un plus grand nombre de profils et donc de personnes.

Répartition des heures réalisées en 2017 par métiers



Des perspectives importantes dans le BTP

La reprise amorcée dans le secteur du BTP dès la fin 2016 devrait se concrétiser par de nouvelles opportunités d'emplois dans le cadre des clauses d'insertion en 2018. Ainsi, plus de 15 000 heures de travail sont déjà réservées à des personnes en insertion dans les marchés de construction et de rénovation de bâtiments engagés sur l'accomble du territoire Terres de Lorraine.

Le marché du déploiement de la fibre optique lancé par le Conseil régional Grand Est intègre une clause d'insertion représentant un volume de près de 2 millions d'heures sur la phase de conception et construction et plus de 800 000 heures sur la phase exploitation, maintenance et raccordement.

Dès le printemps 2018, les premiers recrutements de personnes en insertion seront réalisés pour les profils de chargés de bureau d'étude, câbleurs-raccordeurs de fibre optique ou encore techniciens de réceaux et service très baut débit

Les marchés de services, un levier pour une insertion professionnelle durable

Si les marchés de travaux restent généralement les plus concernés par les clauses sociales, sur le territoire Terres de Lorraine les marchés de services (nettoyage de locaux, collecte et tri des déchets, transports de voyageurs) représentent 70% des heures totales réalisées sur l'année 2017.

Au-delà de proposer des opportunités professionnelles dans d'autres métiers, ces marchés conclus sur plusieurs années offrent des passerelles vers l'emploi durable (CDI, CDD et missions intérimaires de longue durée).





Des entreprises qui s'impliquent

Les entreprises sont des partenaires privilégiés dans la mise en œuvre opérationnelle des clauses sociales.

Derrière les métiers, ce sont des chefs d'entreprises et des salariés qui contribuent aux évolutions de parcours professionnels et parfois à des reconversions en faisant émerger des compétences et des potentiels.

entreprises
ont « joué le jeu » au bénéfice
des personnes en recherche d'emploi.

 Actéa Atelier du Savoir Fer ● Baticoncept ● BCC ● Begard Francis ● Blanpin SARL ● Bonini ● Cegelec CG Therm ● Citraval ● Coanus ● Colas Est ● Colas Void Vacon ● Coved Centre Lorraine ● De Narda Menuiserie ● Derichebourg Propreté ● Ecoval ● Eiffage Construction Lorraine ● Eiffage Energie ● ELior Services ● Engie Cofely ● Engie Inéo ● Etanche Est ● Eurovia Ludres ● Synergighp Lorraine Transports ● GP Batipro ● Henrion Toul Décoration ● Groupe Holtzinger ● Hurstel SA ● Idéa Constrution • Idéal Création • Idex Energies • Imhoff • Isoplaquiste • Keip • Kéolis • L Thiriet TP • Lheritier SARL • Nasso Carrelages • Onet • P 2 E • PBS • Pro Impec • Protec Façades • Raiwisque SARL • Rieu et Cie • Robey Père etFils • Rousseau et Fils • SA APIB Salmon ◆ SBTP ◆ Serrurie Mosellane ◆ SDEL Lumières ◆ Sethy ● Sita ● SLD TP ● Smatelec ● Sodel ● Sogea Est ● Solotoit ● STPL ● Stutzmann ● T2TP ● Techni Pose • Techniplafond • Transdev • Trapdid Bigoni Valérian → Véolia → Vignot SAS • Wucher • Xardel

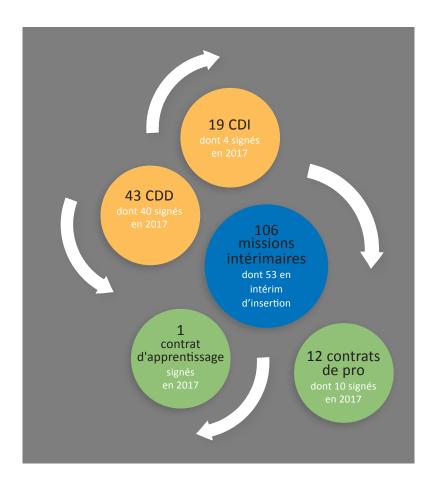
Un véritable levier vers l'emploi

Qu'elles permettent d'acquérir une 1ère expérience dans un métier ou de retrouver le chemin du travail après une période d'inactivité professionnelle...

Qu'elles correspondent à une mission intérim d'une semaine, à un CDD de 2 mois ou encore à un contrat de professionnalisation de 6 mois...

Les clauses d'insertion constituent une étape dans un parcours vers l'emploi durable.

Les modalités de mise en œuvre des clauses d'insertion utilisées en 2017



Le recours à l'embauche directe reste la modalité de mise en œuvre des heures d'insertion la plus importante en termes de volume d'heures. Ce sont ainsi un tiers des heures d'insertion qui ont été réalisées selon cette modalité en 2017, soit environ 15 000 heures. Cette tendance s'explique localement par :

- La globalisation des heures d'insertion au profit d'un seul bénéficiaire dans le cadre d'une logique de parcours notamment pour les personnes recrutées en CDI.
- Le poids des marchés de services dans le volume des heures d'insertion du territoire qui a généré de nombreux recrutements en CDD en particulier dans le secteur du nettoyage de locaux.



des personnes ayant signé un contrat spécifiquement dans le cadre des clauses d'insertion résident sur le territoire Terres de Lorraine

• 176 personnes en insertion positionnées

Les clauses d'insertion ont vocation à permettre à des personnes en rupture professionnelle de se réinsérer dans le monde du travail ou à des jeunes en difficulté d'accéder à un premier emploi.

Parmi les personnes positionnées en 2017 :

20 étaient salariées d'une structure d'insertion par l'activité économique. Elles sont intervenues sur des clauses d'insertion ponctuellement dans le cadre de leur emploi au sein d'une entreprise d'insertion, d'une entreprise adaptée, d'une association intermédiaire ou d'un chantier d'insertion.

156 étaient accompagnées par les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Espaces emploi...). Elles ont bénéficié d'un contrat de travail spécifiquement dans le cadre des clauses d'insertion (mission intérim classique ou d'insertion, CDD, CDI...).

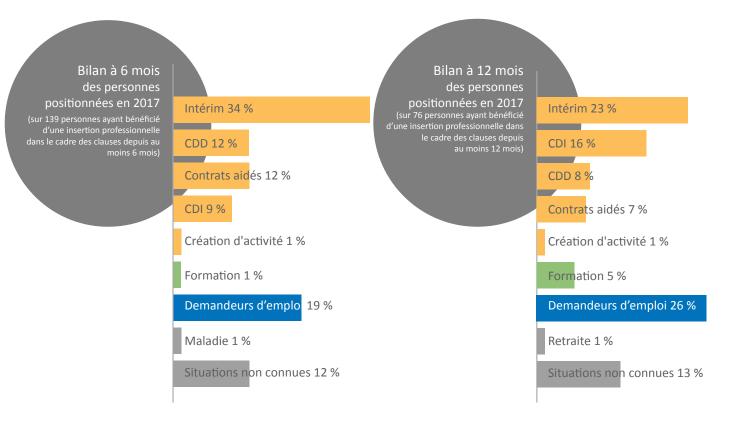
Répartition des personnes positionnées par statut prioritaire*

Demandeurs d'emploi de longue durée 41 %	Bénéficiaires du RSA 39 %	Jeunes - 26 ans 15 %		
---	------------------------------	-------------------------	--	--

^{*} Une personne peut cumuler plusieurs statuts mais un seul critère prioritaire est retenu.

Un tremplin vers l'emploi

Suite à leur 1^{er} positionnement dans le cadre des clauses d'insertion, **près de 70 % des personnes ayant travaillé en 2017 sont en emploi 6 mois** après cette première étape, et 55 % à 12 mois.



















^{**} Autres : bénéficiaires de l'ASS, ATA...